

DELIBERATION N° 2009/02-06 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE LUDRES A LA REVISION DU P.O.S DE LA VILLE DE RICHARDMENIL ET A SA TRANSFORMATION EN P.L.U.

Rapporteur : Monsieur Xavier DUSSAULX

En tant que ville voisine, la commune de Richardménil informe la commune de Ludres, dans un courrier daté du 7 janvier 2009, que son Conseil Municipal a adopté une délibération le 15 décembre 2008 qui prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

Par la même occasion, et conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, elle demande à la commune de Ludres si celle-ci souhaite être associée à la procédure et être destinataire du futur projet de P.L.U dans le cadre d'une consultation.

Cette opportunité implique la consultation de la commune de Ludres à chacune des étapes de la constitution de ce projet.

Compte tenu de l'importante longueur (1,88 km) de la limite qui sépare les deux communes,

Compte tenu du fait que celle-ci correspond à l'extrémité sud du Dynapôle, qui présente des enjeux importants,

Intervention de Monsieur NOEL du Groupe Ludres Autrement et Pour Tous :

Nous souhaitons que le problème de l'afflux de circulation (de Richardménil mais aussi de Messein, ou de Méréville) notamment au giratoire du Mauvais Lieu soit bien pris en compte dans cette révision du POS en PLU.

Réponse de Monsieur le Maire :

Dont acte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de demander à la commune de Richardménil d'associer la commune de Ludres à la procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme pour l'ensemble de son déroulement, et de la consulter sur le futur projet de P.L.U arrêté.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à cette demande.